



DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXECUTIF
A SA DIX-NEUVIEME SESSION
(Madrid, 7-10 décembre 1982)

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. Ordre du jour de la session	1
2. Répertoire des décisions	3
3. Décisions prises par le Conseil	5
4. Liste des participants à la session	21



1. Ordre du jour de la session

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation
3. Membres de l'Organisation
4. Questions financières :
 - a) Rapport sur les démarches concernant les Etats en retard dans le paiement de leurs contributions
 - b) Rapport intérimaire sur les comptes de gestion pour l'exercice financier 1982
 - c) Demande d'ajustement de contribution présentée par l'Iran
 - d) Fonds fiduciaires - Membres de la région de l'Asie du Sud
5. Projet de budget-programme de l'Organisation pour la période 1984-1985 élaboré par le Secrétaire général
6. Rapport du Président du Comité technique du programme et de la coordination sur le projet de budget-programme de l'Organisation pour la période 1984-1985
7. Rapport du Président du Comité du budget et des finances sur le projet de budget-programme de l'Organisation pour la période 1984-1985
8. Projet d'amendements au règlement intérieur du Conseil
9. Conditions indispensables pour la tenue des réunions de l'Organisation sur le territoire de ses Etats Membres
10. Enquête préliminaire sur le statut des représentations touristiques à l'étranger
11. Rapport du Secrétaire général sur la Réunion mondiale du tourisme
12. Rapport sur les mesures prises pour la célébration de la Journée mondiale du tourisme

13. Rapport sur les activités du Comité de la facilitation
14. Rapport du Président du Comité des Membres affiliés
15. Procédure à suivre pour la nomination du Secrétaire général
16. Travaux préparatoires de la cinquième session de l'Assemblée générale
17. Election du Bureau du Conseil pour l'année 1983
18. Lieu et dates de la vingtième session du Conseil exécutif
19. Approbation des décisions prises par le Conseil à sa dix-neuvième session

2. Répertoire des décisions

<u>No. de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
1 (XIX)	Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation (point 2 de l'ordre du jour).....	5
2 (XIX)	Membres de l'Organisation (point 3 de l'ordre du jour).....	6
3 (XIX)	Questions financières : a) Rapport sur les démarches concernant les Etats en retard dans le paiement de leurs contributions (point 4 a) de l'ordre du jour).....	7
4 (XIX)	Questions financières : b) Rapport intérimaire sur les comptes de gestion de l'exercice financier 1982 (point 4 b) de l'ordre du jour).....	8
5 (XIX)	Questions financières : c) Demande d'ajustement de contribution présentée par l'Iran (point 4 c) de l'ordre du jour).....	9
6 (XIX)	Questions financières : d) Fonds fiduciaires - Membres de la région de l'Asie du Sud (point 4 d) de l'ordre du jour)..	10
7 (XIX)	Projet de budget-programme de l'Organisation pour la période 1984-1985 élaboré par le Secrétaire général (point 5 de l'ordre du jour).....	10
8 (XIX)	Rapport du Président du Comité technique du programme et de la coordination sur le projet de budget-programme de l'Organisation pour la période 1984-1985 (point 6 de l'ordre du jour).....	11
9 (XIX)	Rapport du Président du Comité du budget et des finances sur le projet de budget-programme de l'Organisation pour la période 1984-1985 (point 7 de l'ordre du jour).....	12
10 (XIX)	Projets d'amendements au règlement intérieur du Conseil (point 8 de l'ordre du jour).....	12

<u>No. de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
11(XIX)	Conditions indispensables pour la tenue des réunions de l'Organisation sur le territoire de ses Etats Membres (point 9 de l'ordre du jour).....	13
12(XIX)	Enquête préliminaire sur le Statut des représentations touristiques à l'étranger (point 10 de l'ordre du jour).....	14
13(XIX)	Rapport du Secrétaire général sur la Réunion mondiale du tourisme (point 11 de l'ordre du jour).....	15
14(XIX)	Rapport sur les mesures prises pour la célébration de la Journée mondiale du tourisme (point 12 de l'ordre du jour).....	16
15(XIX)	Rapport sur les activités du Comité de la facilitation (point 13 de l'ordre du jour).....	17
16(XIX)	Rapport du Président du Comité des Membres affiliés (point 14 de l'ordre du jour).....	18
17(XIX)	Procédure à suivre pour la nomination du Secrétaire général (point 15 de l'ordre du jour).....	19
18(XIX)	Travaux préparatoires de la cinquième session de l'Assemblée générale (point 16 de l'ordre du jour).....	19
19(XIX)	Election du Bureau du Conseil pour l'année 1983 (point 17 de l'ordre du jour).....	20
20(XIX)	Lieu et date de la vingtième session du Conseil exécutif (point 18 de l'ordre du jour).....	20

3. Décisions prises par le Conseil

CE/DEC/1(XIX)

Rapport intérimaire du Secrétaire général
sur les activités de l'Organisation

Point 2 de l'ordre du jour (document CE/19/2)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation,

1. Apprécie la qualité des informations contenues dans ledit rapport et, en particulier, les analyses qui sont faites sur les modifications des stratégies et des politiques de l'Organisation qu'entraîne l'évolution du tourisme partout dans le monde,
2. Reconnaît que l'Organisation doit toujours plus adapter ses activités à sa nature juridique et, de ce fait, ajuster son programme de travail et ses actions particulières conformément aux obligations qui découlent des services qu'elle doit fournir à ses Membres en tant qu'organisation intergouvernementale,
3. Considère que la visite du Pape Jean Paul II au siège de l'Organisation a eu un effet bénéfique non seulement pour l'image de l'Organisation et son rayonnement dans le monde, mais par voie de conséquence, pour le tourisme et les activités des voyages et des vacances dans leur ensemble,
4. Est d'avis qu'il convient, dans le contexte de cette action générale en faveur de la clarification qu'appellent aujourd'hui dans le monde les activités touristiques, d'obtenir que le Saint-Siège, prenant argument de l'allocution du Pape Jean Paul II donne la suite qu'elle appelle,
5. Reçoit avec intérêt la proposition visant à sensibiliser, à l'occasion du 500ème anniversaire de la découverte de l'Amérique, les forces et milieux politiques, gouvernementaux, religieux, d'opinion publique et professionnels du tourisme, pour qu'à l'occasion de cet anniversaire, une vaste action promotionnelle soit entreprise incitant toutes les personnes à parcourir les routes du monde dans un but de connaissance et dans l'esprit de la Déclaration de Manille,
6. Apprécie la déclaration de la délégation espagnole qui a fait connaître qu'elle est prête à accorder son plein soutien aux initiatives qui seront prises à l'occasion de cet anniversaire,
7. Charge le Secrétaire général de prévoir, d'ores et déjà, les contacts les plus utiles au niveau des Amériques comme de l'Espagne et des autres régions qui constituent les structures périphériques de l'OMT,

8. Apprécie les analyses et commentaires contenus dans le rapport du Secrétaire général concernant le transfert pratique des services qui sont dus aux Membres, en tenant compte des remarques faites à ce sujet en ce qui concerne, d'une part, les études, les statistiques, les documentations et les rencontres organiques et techniques régionales, de même que les missions individuelles faites, soit au titre du PNUD, soit au titre du programme opérationnel de l'OMT,
9. Prend note de ce que la situation du tourisme dans le Moyen-Orient est toujours handicapée par une situation qui échappe au contrôle de l'Organisation et également des administrations touristiques des Etats Membres de cette région,
10. Prie le Secrétaire général de saisir toute occasion pour faire en sorte que les Etats Membres de la région du Moyen-Orient ne soient pas privés des services qui leur sont dus en tant que Membres de l'Organisation et de renouveler toutes les initiatives qui ont déjà été prises pour répondre à cette légitime expectative des Etats Membres de la région du Moyen-Orient,
11. Invite instamment les Etats Membres de la région du Moyen-Orient de coopérer, de la façon la plus positive, avec le Secrétaire général et de répondre, de la façon la plus constructive, aux propositions qui leur sont faites pour leur permettre de bénéficier de leur appartenance à l'OMT,
12. Prie enfin le Secrétaire général de diffuser aux Membres de l'Organisation le document qui a été soumis à la quatrième session de l'Assemblée générale concernant le projet de Charte du tourisme et de Code du touriste, en exposant les diverses étapes qui ont été suivies pour parvenir à l'établissement de ce texte et,
13. Estime que ce document accompagné des commentaires des Membres devra être soumis à la cinquième session de l'Assemblée générale pour examen et approbation.

.....
CE/DEC/2 (XIX)

Membres de l'Organisation

Point 3 de l'ordre du jour (document CE/19/3)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur les Membres de l'Organisation,

1. Prend acte que depuis sa dernière session tenue à Madrid en avril 1982, aucune candidature de Membre effectif ou associé n'est parvenue au Secrétaire général,

2. Enregistre les demandes d'adhésion déjà appuyées par les gouvernements concernés de trois Membres affiliés,
3. Prend note des demandes d'information en vue d'éventuelles adhésions de Membres affiliés à l'Organisation,
4. Prend note également des retraits enregistrés qui portent à 15, depuis le début de l'année 1982, le nombre de Membres affiliés qui ont décidé de se retirer de l'Organisation et,
5. Invite, à cet égard, les Etats Membres qui sont appelés à donner leur aval aux candidatures des Membres affiliés d'assurer cette formalité avec beaucoup de vigilance, pour éviter que le Comité des Membres affiliés soit plus quantitatif que qualitatif et que l'Organisation ait à supporter des frais de communication avec des instances qui, au bout de 2 ou 3 ans, sont amenées à démissionner, ou tombent sous le coup des dispositions du paragraphe 13 des règles de financement qui les privent de tous services auxquels donne normalement droit leur appartenance à l'Organisation.

.....
CE/DEC/3(XIX)

Questions financières :

- a) Rapport sur les démarches concernant les Etats en retard dans le paiement de leurs contributions

Point 4 a) de l'ordre du jour (document CE/19/4 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance des démarches entreprises par le Secrétaire général en vue de récupérer les retards de cotisations enregistrés par certains Etats,

Ayant d'autre part entendu le Président du Comité du budget et des finances commentant la partie de son rapport qui porte sur cette question,

1. Réitère, une fois encore, sa vive préoccupation pour les arriérés de cotisations accumulés qui risquent, à terme, de placer dans de sérieuses difficultés toutes les opérations de l'Organisation,
2. Prend dûment note qu'à l'heure actuelle, le paragraphe 13 des règles de financement est appliqué à neuf pays, bien que trois pays supplémentaires, qui tombent également sous cette disposition, aient été exonérés par l'Assemblée générale de cette mesure,
3. Prend d'autre part note avec satisfaction que la Jamaïque et la République dominicaine se sont dégagées de leurs obligations financières,

4. Demande au Secrétaire général d'appliquer, avec la plus stricte ponctualité, les dispositions du paragraphe 13 des règles de financement déjà citées, pour éviter que n'empire la situation qui fait s'élever à 2.700.000 dollars en chiffres ronds le total dû à l'Organisation depuis la première période financière 1976-1977,
 5. Se réserve, à sa vingtième session, de revoir à nouveau la situation des arriérés pour les recommandations qu'il sera tenu de faire à la cinquième session de l'Assemblée générale, tout en considérant que la présente période de difficultés financières qui sévit dans le monde n'affecte pas seulement l'OMT mais aussi d'autres organisations du système international,
 6. Charge le Secrétaire général de poursuivre l'action déjà entreprise pour récupérer, dans toute la mesure du possible et dans les délais les plus rapprochés, les créances de l'Organisation en usant de toute l'argumentation réglementaire pour faire en sorte que les débiteurs puissent éviter d'être passibles des dispositions réglementaires pertinentes.
-

CE/DEC/4(XIX)

Questions financières :

- b) Rapport intérimaire sur les comptes de gestion de l'exercice financier 1982

Point 4 b) de l'ordre du jour (documents CE/19/4 b) et CE/19/4 b) Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance des documents CE/19/4 b) et CE/19/4 b) Add.1 qui ont été soumis par le Secrétaire général sous le point des questions financières et relatives au rapport intérimaire sur les comptes de gestion de l'exercice financier 1982,

Ayant entendu les commentaires du Président du Comité du budget et des finances,

Soucieux de maintenir un équilibre indispensable entre les crédits budgétaires et les liquidités,

1. Demande au Secrétaire général de s'inspirer largement des commentaires pertinents qui ont été faits par le Président du Comité du budget et des finances devant le Conseil à la suite de la réunion de ce comité et de faire en sorte que, d'une part, par la persuasion et, d'autre part, par l'application stricte du paragraphe 13 des règles de financement, il soit possible de récupérer les arriérés dont le cumul devient inquiétant au fil des années,

2. Associe ses vues à celles du Comité du budget et des finances pour reconnaître que la situation n'est pas dramatique, mais qu'elle pourrait, si la tendance actuelle persistait à se manifester au cours des prochaines années, devenir particulièrement préjudiciable, notamment pour le cas où un nombre important de Membres effectifs tomberaient sous les dispositions du paragraphe 13 des règles de financement,
3. Charge le Secrétaire général de poursuivre ses interventions de la façon la plus suivie et avec la plus grande rigueur administrative à l'égard de tous les Membres, notamment de ceux qui ont des retards dans le paiement de leur part contributive, pour éviter que la situation des arriérés ne s'aggrave,
4. Remercie le Président du Comité du budget et des finances et les Membres de ce comité pour le travail accompli, et
5. Invite les Membres effectifs à ratifier, dans les meilleurs délais, les amendements, adoptés par l'Assemblée générale, au paragraphe 13 des règles de financement annexées aux Statuts.

.....
CE/DEC/5 (XIX)

Questions financières :

c) Demande d'ajustement de contribution présentée par l'Iran

Point 4 c) de l'ordre du jour (documents CE/19/4 c) et CE/19/4 c) Corr.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant reçu les documents CE/19/4 c) et CE/19/4 c) Corr.1) du Secrétaire général concernant la demande d'ajustement de contribution présentée par la République islamique de l'Iran,

Ayant entendu le Président du Comité du budget et des finances sur les recommandations faites par ce dernier au sujet de la demande d'ajustement présentée par l'Iran,

1. Estime qu'avant de prendre une décision définitive à l'égard de cette demande, il est opportun de poursuivre un effort de clarification avec le pays demandeur, du fait que la demande qu'il a avancée relève beaucoup plus d'une interprétation sur les séries de statistiques utilisées pour fixer la part contributive de l'Iran, que d'une demande d'ajustement imputable à une situation particulière du pays, et
 2. Charge, en conséquence, le Secrétaire général de poursuivre ses consultations avec les représentants de la République islamique de l'Iran et de faire rapport à la prochaine session du Conseil.
-

CE/DEC/6(XIX)

Questions financières :

d) Fonds fiduciaires - Membres de la région de l'Asie du Sud

Point 4 d) de l'ordre du jour (document CE/19/4 d))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du document CE/19/4 d) que lui a soumis le Secrétaire général en vue de faire gérer, en tant que fonds fiduciaires, par l'administration du Secrétariat, un fonds opérationnel actuellement géré par la Commission de l'Asie du Sud,

1. Fait droit à cette demande, et
2. Décide, après avoir entendu le Président du Comité du budget et des finances et diverses délégations du Conseil, qu'il ne sera demandé aucune rémunération à la Commission de l'Asie du Sud pour la gestion de ce fonds fiduciaire, cela compte tenu du montant modeste du fonds en question qui ne doit pas appeler de lourdes opérations gestionnaires.

.....
CE/DEC/7(XIX)

Projet de budget-programme de l'Organisation
pour la période 1984-1985
élaboré par le Secrétaire général

Point 5 de l'ordre du jour (document CE/19/5)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du projet de budget-programme de l'Organisation pour la période financière 1984-1985 élaboré par le Secrétaire général,

Ayant pris acte des rapports du Comité technique du programme et de la coordination et du Comité du budget et des finances,

Ayant entendu les diverses interventions et commentaires, les demandes d'éclaircissements en provenance de diverses délégations,

1. Adopte le projet de budget-programme élaboré par le Secrétaire général pour la période financière 1984-1985 tel qu'amendé par les propositions acceptées du Comité du budget et des finances et aux termes desquelles :
 - a) un montant de 30.000 dollars est alloué pour le fonctionnement des commissions régionales ;

- b) deux séminaires internationaux se tiendront durant la période 1984-1985 pour lesquels un crédit de 20.000 dollars est alloué ;
 - c) 50.000 dollars sont crédités aux missions opérationnelles pour permettre une plus grande efficacité du Service des opérations dans sa forme actuelle de décentralisation régionale,
 - d) le budget global s'élève à 8.998.600 dollars pour la période financière 1984-1985 soit une diminution de 0,023 pour cent par rapport à la période financière 1982-1983 ;
2. Estime, afin d'assurer une meilleure participation des Membres à l'Assemblée générale par une représentation de haut niveau, que les réunions des commissions régionales, du Comité des Membres affiliés et autres organes, devant se réunir durant la période de l'Assemblée, se dérouleront à l'extérieur de celle-ci, avant ou après son ouverture, afin de réduire, de façon compatible avec l'ordre du jour, la durée de l'Assemblée générale, et
3. Charge le Secrétaire général de diffuser à tous les Membres de l'Organisation le projet de budget-programme pour la période 1984-1985 adopté dans sa forme ainsi amendée.

.....
CE/DEC/8(XIX)

Rapport du Président du Comité technique du programme et de la coordination sur le projet de budget-programme de l'Organisation pour la période 1984-1985

Point 6 de l'ordre du jour (document CE/19/6)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris acte du rapport du Président du Comité technique du programme et de la coordination sur le projet de budget-programme de l'Organisation pour la période 1984-1985,

- 1. Considère avec intérêt les commentaires constructifs figurant dans le rapport du Comité tant en ce qui concerne la présentation du Secrétaire général, l'introduction du projet de budget-programme, que la section 1, la section 2 et la section 3 de la Partie III,
- 2. Est d'avis qu'en ce qui concerne le Service des opérations, les propositions d'amendement au programme, entraînant un accroissement des charges financières de l'ordre de 145.000 dollars, méritent d'être revues à partir des propositions du Comité du budget et des finances, tout en reconnaissant le bien-fondé de ces propositions, qui doivent toutefois être révisées à la lumière des nouvelles tendances qui se sont manifestées au sein de l'Organisation pour ce qui a trait aux rencontres organiques et techniques,

3. Partage les vues du Comité en ce qui concerne les sections 5, 6, 7, 8 et 9, relatives respectivement à la formation professionnelle, à la coopération technique, à l'information publique, aux publications et ventes, aux consultants, frais de voyages et personnel temporaire de la Partie III, et
 4. Adresse ses félicitations au Président et aux Membres du Comité technique du programme et de la coordination pour le travail accompli.
-

CE/DEC/9 (XIX)

Rapport du Président du Comité du budget et des finances sur le projet de budget-programme de l'Organisation pour la période 1984-1985

Point 7 de l'ordre du jour (document CE/19/7)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Président du Comité du budget et des finances, document CE/19/7, et des commentaires illustratifs qui l'accompagnaient,

Ayant saisi la forme de pensée qui a présidé à l'élaboration de ce rapport qui répond à un souci d'économie compatible avec les impératifs de l'Organisation en matière de services à rendre aux Membres,

1. Partage les conclusions qui se dégagent de ce document,
 2. Fait siennes ses recommandations concernant les amendements à apporter à la Partie III, Opérations, du projet de budget-programme,
 3. Apprécie la recommandation faite au Secrétaire général de rechercher, pour le financement des opérations, de possibles sources de financement extérieures,
 4. Remercie et félicite le Président du Comité du budget et des finances pour le travail accompli par lui-même et les Membres du Comité.
-

CE/DEC/10 (XIX)

Projets d'amendements
au règlement intérieur du Conseil

Point 8 de l'ordre du jour (document CE/19/8)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur les projets d'amendements applicables au règlement intérieur du Conseil,

Ayant entendu les explications supplémentaires fournies par le Secrétaire général sur les pratiques en cours au sein des organisations internationales concernant la participation de Membres de l'Organisation aux organes de celle-ci sans avoir ni droit de parole, ni droit de vote,

Estimant que le document et les explications complémentaires ont clarifié la question des "observateurs" aux organes de l'Organisation, terme qui ne s'applique qu'à des Etats non Membres de ces organes et aux organisations internationales,

1. Fait sien l'amendement proposé au paragraphe 13 du document CE/19/8 et, simultanément,
2. Adopte les dispositions complémentaires précisant, conformément au libellé de l'article 18 des Statuts de l'Organisation, que le Conseil est seul compétent pour adopter des amendements à son règlement intérieur.

.....
CE/DEC/11(XIX)

Conditions indispensables pour la tenue des réunions de l'Organisation sur le territoire de ses Etats Membres

Point 9 de l'ordre du jour (document CE/19/9)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du document CE/19/9 établi par le Secrétaire général à la suite de sa décision CE/DEC/7(XVIII) prise à sa précédente session relative aux conditions applicables pour la tenue de réunions sur le territoire d'Etats Membres,

1. Fait siennes les vues exprimées dans ledit document, étant entendu qu'il s'agit de conditions recommandées et non pas indispensables pour la tenue de réunions sur le territoire des Etats Membres,
2. Est d'avis qu'en ce qui concerne le paragraphe B des conditions prévues pour les représentants de ses Membres, le paragraphe 5 a) doit être lu comme suit : "La même inviolabilité de la personne, du lieu de résidence et de tous les objets appartenant à l'intéressé que celle qui s'applique au personnel des missions diplomatiques" et
3. Est également d'avis que sous ce même titre B se référant aux représentants des Membres, le paragraphe 5 b) doit être lu comme suit : "Immunité de toute juridiction, en ce qui concerne les actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions officielles y compris leurs paroles et écrits",

4. Décide que de telles conditions recommandées doivent constituer des lignes de conduite négociables, devant faciliter l'élaboration de tout accord avec les Etats Membres de l'Organisation pour la tenue de réunions sur leur territoire, tant en ce qui concerne l'Organisation que les délégués et le personnel et experts,
5. Tient compte enfin des préoccupations exprimées par certaine délégation en ce qui concerne l'application des facilitations des ressources d'ordre humain, matériel et financier à l'occasion de réunions régionales, et
6. Charge le Secrétaire général de transmettre pour approbation le document CE/19/9 dûment amendé à la cinquième session de l'Assemblée générale.

.....
CE/DEC/12 (XIX)

Enquête préliminaire sur le Statut
des représentations touristiques à l'étranger

Point 10 de l'ordre du jour (document CE/19/10)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris dûment connaissance du rapport élaboré par le Secrétaire général sur l'enquête préliminaire relative au Statut des représentations touristiques à l'étranger, complétée en application de la décision 11(XVIII),

1. Se déclare satisfait des compléments d'information qu'il a été possible de recueillir et qui portent à 61 les Etats qui ont fait connaître leurs positions respectives à l'égard de cette question, soit qu'il s'agisse de l'installation sur leur territoire de telles représentations, ou des conditions qui leur sont offertes sur le territoire d'autres Etats pour l'installation de leurs propres bureaux,
2. Décide qu'il n'est plus nécessaire de procéder à une enquête complémentaire et que l'échantillon recueilli est largement représentatif pour permettre l'élaboration de projets de pratiques recommandées sur les différents points relatifs à cette enquête,
3. Estime également que le Secrétariat possède suffisamment de connaissances pour procéder, sans l'aide d'un consultant extérieur, à l'élaboration des projets de pratiques recommandées,
4. Invite le Secrétaire général à donner les suites qu'appelle la présente décision, en s'entourant de tous les avis qui pourraient lui paraître nécessaires, soit en provenance d'Etats Membres, soit, avec l'accord des Etats intéressés, de responsables des représentations touristiques à l'étranger,

5. Charge le Secrétaire général de lui soumettre, à sa prochaine session, au début de l'année 1983, les projets de pratiques recommandées, afin de prévoir leur soumission à la cinquième session de l'Assemblée générale, étant entendu que, conformément à la résolution 99(IV) de cette dernière, les pratiques recommandées en question pourront être adoptées en tant que telles, sans préjudice de la possibilité d'établir ultérieurement une convention internationale.

.....
CE/DEC/13(XIX)

Rapport du Secrétaire général sur la
Réunion mondiale du tourisme

Point 11 de l'ordre du jour (document CE/19/11)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport qui lui a été soumis par le Secrétaire général sur la convocation, le déroulement et les conclusions de la Réunion mondiale du tourisme qui s'est tenue à Acapulco du 21 au 27 août 1982,

1. Prend note avec satisfaction de l'heureuse correspondance de vues, qui s'est manifestée entre les concepts et critères énoncés par la Déclaration de Manille et les conclusions figurant dans le document final de la Réunion mondiale d'Acapulco,
2. Est d'avis que la Réunion mondiale d'Acapulco a apporté un jalon important dans l'histoire du tourisme, dans la mesure où elle confirme de façon pertinente la stratégie ébauchée pour la mise en oeuvre de la Déclaration de Manille,
3. Est également d'avis que les délégations d'Etats et d'observateurs qui ont pris part à la Réunion d'Acapulco ont agi d'une façon constructive et positive qui ne peut que renforcer les effets, la portée et les incidences de telles concertations en faveur du développement de la vie touristique tel qu'énoncé par la Déclaration de Manille,
4. Se félicite de cette heureuse unité de vues et d'actions qui, une fois encore, a uni les efforts des gouvernements dans le domaine du tourisme,
5. Considère que le Document d'Acapulco mérite une réflexion attentive pour que, conjointement avec la Déclaration de Manille, les Etats puissent s'en inspirer en toute souveraineté et compte tenu de leurs structures socio-économiques et politiques pour l'élaboration de leurs politiques touristiques, aussi bien sur le plan national qu'international,
6. Tient à souligner que, dans un délai de temps aussi bref depuis l'adoption de la Déclaration de Manille, la communauté internationale ne pouvait délibérer de façon plus positive que ce qu'elle a fait au cours de la Réunion d'Acapulco,

7. Invite le Secrétaire général à étudier, de la façon la plus opportune et satisfaisante, la requête dont il est saisi, en vue de faire en sorte que l'appel sur la liberté de mouvement trouve sa place appropriée dans l'ensemble des documents et actes qui découlent de la Réunion mondiale du tourisme à Acapulco.
-

CE/DEC/14 (XIX)

Rapport sur les mesures prises pour la célébration
de la Journée mondiale du tourisme

Point 12 de l'ordre du jour (document CE/19/12)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris dûment note du document qui lui est soumis par le Secrétaire général sur les mesures prises pour la célébration de la Journée mondiale du tourisme,

1. Se déclare satisfait par les éléments positifs et constructifs contenus dans ledit rapport,
2. Se félicite qu'autant de pays aient pris des mesures particulièrement heureuses en vue de célébrer cette journée mondiale du tourisme avec la participation effective de chefs d'Etat, de chefs de forces religieuses, de hautes personnalités politiques et gouvernementales, de professionnels du tourisme, visant à sensibiliser l'opinion publique sur les valeurs multiples du tourisme et, notamment, celles qui découlent du thème choisi pour l'année 1982 visant à prévoir que, d'une part, l'on sache visiter et, d'autre part, l'on sache recevoir,
3. Charge le Secrétaire général de multiplier ses efforts en 1983 pour que la même participation soit obtenue de la part des Etats Membres, du secteur opérationnel privé et de toutes les forces politiques, religieuses et professionnelles concernées, pour faire en sorte que le thème décidé par l'Assemblée générale pour l'année 1983, à savoir "Le voyage, les vacances sont un droit, mais aussi une responsabilité pour tous" soit porté à la connaissance de l'opinion publique pour la sensibilisation aux valeurs des voyages,
4. Souhaite que le même écho favorable soit obtenu au cours de l'année prochaine à cet effet,
5. Charge le Secrétaire général d'entreprendre toutes les démarches nécessaires et de prendre toutes les mesures appropriées pour atteindre les objectifs de la présente année, et prévoir que le hall du siège de l'Organisation puisse, à cette occasion, être l'objet d'une exposition de matériaux de promotion touristique et de folklore,

6. Invite les Etats Membres de l'Organisation, les Etats non membres et toute instance nationale ou internationale à donner les suites possibles, dans le contexte de leurs propres compétences, aux appels qui leur seront lancés à cet effet,
7. Remercie ceux des Etats et autres instances qui déjà ont, en 1982, répondu avec autant de pertinence et de solidarité à l'invitation de l'Assemblée générale de l'OMT.

.....
CE/DEC/15(XIX)

Rapport sur les activités
du Comité de la facilitation

Point 13 de l'ordre du jour (document CE/19/13)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport que lui a soumis le Président du Comité de la facilitation, déléguée des Etats-Unis d'Amérique, et des éléments complémentaires qui lui ont été verbalement fournis,

1. Se déclare satisfait de la façon avec laquelle les activités dudit Comité continuent de se dérouler dans l'intérêt des Etats Membres de l'Organisation et du développement du tourisme mondial,
2. Est d'avis que les questions qui ont été traitées par le Comité au cours de sa récente session du 24 au 26 novembre 1982, témoignent de la compétence dudit comité sur les sujets qui lui sont dévolus en tant qu'organe subsidiaire par le Conseil exécutif,
3. Fait siennes les recommandations dudit comité en ce qui concerne l'élaboration de projets de normes et de pratiques recommandées que le Secrétariat devra soumettre au Comité à sa troisième réunion en juillet 1983, de même que la nécessité d'entreprendre une enquête sur les facilités et tolérances douanières visant à mettre à jour la Convention des Nations Unies sur les facilités douanières en faveur du tourisme de mai 1954,
4. Charge, à cet effet, le Secrétaire général d'entreprendre les consultations et pourparlers nécessaires et de faire rapport à la prochaine session du Conseil,
5. Estime qu'il est opportun, dans le contexte des activités globales du Comité de la facilitation, de poursuivre toute action destinée à sensibiliser les administrations concernées sur les problèmes de l'allègement des formalités de voyages et
6. Considère particulièrement opportune la mesure visant à faire figurer, de façon systématique, à l'ordre du jour des commissions régionales la question de la facilitation,

7. Charge, d'autre part, le Secrétaire général, conformément à la recommandation du Comité de la facilitation, de stimuler les adhésions aux accords bilatéraux et multilatéraux en matière de la facilitation touristique;
8. Est d'avis que la création de comités nationaux, visant à réunir les administrations concernées en matière de facilitation et de facilités de voyages, constitue une mesure appropriée pour coordonner et harmoniser, au niveau national et, partant, au niveau international, par le biais de l'OMT et de ses organes régionaux, les diverses réglementations auxquelles sont assujettis les voyageurs ou sont soumis les moyens de transport collectif et privé,
9. Prend note que le Comité a fourni au Secrétariat des indications sur les projets de rapport relatifs à la facilitation et
10. Charge, à cette fin, le Secrétaire général d'élaborer la première édition d'un rapport biennal sur la facilitation, qui portera sur une évaluation de la situation de la facilitation, dans le monde, et l'examen et l'analyse des conditions et des pratiques existantes en matière de facilitation dans les Etats Membres de l'OMT,
11. Prend note de la question qui a été soumise au Comité par le Secrétaire général au sujet d'une situation qui relève de la facilitation existante entre deux Etats Membres,
12. Estime que le mandat qui a été conféré au Comité par le Conseil exécutif par sa décision 12(XI), adoptée à Torremolinos en septembre 1979, est largement explicite, mais que, toutefois, des questions relatives à la conciliation à l'amiable, entre Etats ou entre Etats et gestionnaires du tourisme, doivent être traitées par la voie de procédures ne relevant pas de la compétence du Comité, et
13. Adresse sa vive appréciation au Président et aux Membres pour le travail accompli.

.....
 CE/DEC/16(XIX)

Rapport du Président du Comité des Membres affiliés

Point 14 de l'ordre du jour (document CE/19/14)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le représentant du Président du Comité des Membres affiliés en la personne du délégué de l'AIT,

1. Exprime sa satisfaction pour le rôle que jouent les Membres affiliés, individuellement ou groupés au sein de leur Comité, dans le contexte de l'action générale de l'Organisation,

2. Encourage vivement le travail méritoire accompli jusqu'ici par les groupes de travail qui ont été très opportunément constitués par le Comité des Membres affiliés,
3. Invite chaleureusement les responsables de ces groupes de travail, agissant sous l'incitation permanente de la présidence du Comité des Membres affiliés, à poursuivre leurs efforts d'investigation et à en communiquer les résultats au Secrétaire général pour qu'il puisse les diffuser à l'ensemble des Membres de l'Organisation, et
4. Remercie le Président du Comité des Membres affiliés, son représentant et les Membres de la présidence pour le concours bénéfique qu'ils apportent au travail de l'OMT et pour l'appui moral qu'ils apportent à cette dernière par leur adhésion et leur attitude solidaire.

CE/DEC/17(XIX)

Procédure à suivre pour la nomination du Secrétaire général

Point 15 de l'ordre du jour (document CE/19/15)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris note du document qui lui a été soumis par le Secrétaire général au sujet de la procédure à suivre pour la nomination du Secrétaire général,

1. Décide de suivre les mêmes procédures qui ont été adoptées en 1978 et appliquées en 1979 pour l'élection du Secrétaire général,
2. Demande au Secrétaire général de veiller à ce que cette procédure soit portée à la connaissance de tous les Membres et qu'au fur et à mesure que les candidatures parviendront, celles-ci soient portées à la connaissance des Membres du Conseil.

CE/DEC/18(XIX)

Travaux préparatoires de la cinquième session
de l'Assemblée générale

Point 16 de l'ordre du jour (document CE/19/16)

Le Conseil exécutif,

Ayant reçu le rapport d'information sur les travaux préparatoires pour la tenue de la cinquième session de l'Assemblée générale à la Nouvelle-Delhi,

1. Formule son appréciation pour l'état des travaux préparatoires entrepris par le Gouvernement indien et, notamment, pour les facilités qui sont prévues en faveur des participants à cette session de l'Assemblée,

- 2. Prend acte avec satisfaction que le Gouvernement indien entend prendre toutes les mesures adéquates pour que toute difficulté d'ordre logistique, technique et politique soit évitée, et
- 3. Remercie le Gouvernement indien pour la nouvelle preuve de solidarité internationale qu'il fournit en cette occasion.

.....
CE/DEC/19(XIX)

Election du bureau du Conseil pour l'année 1983

Point 17 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Devant renouveler son Bureau dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 1982,

Tenant compte des dispositions de l'article 5 de son règlement intérieur aux termes duquel le Conseil est habilité à élire, au scrutin secret, parmi ses Membres, pour une durée d'un an, un président et deux vice-présidents,

- 1. Élit, conformément à cet article, son nouveau Bureau dont la composition est la suivante et qui prendra ses fonctions le 1er janvier 1983 :

- Président : Algérie
- Premier Vice-Président : Bulgarie
- Deuxième Vice-Président : République arabe syrienne

- 2. Adresse au représentant des Philippines, Président du Conseil de l'année 1982 et à ses Vice-Présidents, respectivement les délégués du Costa Rica et du Liban, ses très vives félicitations et sa gratitude pour l'action accomplie.

.....
CE/DEC/20(XIX)

Lieu et date de la vingtième session
du Conseil exécutif

Point 18 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Soucieux de limiter le nombre de voyages des représentants des Etats Membres qui assument des fonctions au sein de l'Organisation,

Ayant étudié les contraintes devant lesquelles il se trouve placé pour faire en sorte que, d'une part, le Conseil exécutif et, d'autre part, le Comité du budget et des finances, puissent se réunir à des dates les plus rapprochées,

Ayant reçu la généreuse invitation de l'Algérie de tenir sa vingtième session dans ce pays,

1. Décide d'accepter cette invitation en remerciant le Gouvernement algérien de son offre généreuse,
2. Décide que sa vingtième session se tiendra du 3 au 6 mai 1983, et
3. Décide en outre après consultation du Président du Comité du budget et des finances, que ce dernier se réunira du 27 au 29 avril 1983, soit à Madrid, soit à Alger, selon les résultats des consultations qu'auront, à ce sujet, le Président du Comité du budget et des finances et le Secrétaire général.

.....

4. Liste des participants à la session

Etaient présents à la dix-neuvième session :

1. Les délégués des Membres du Conseil ci-après : Algérie, Allemagne (Rép. féd. d'), Brésil, Bulgarie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Italie, Liban, Népal, Philippines, République arabe syrienne, République de Corée, Roumanie, Zaïre, Zimbabwe et l'Espagne en tant que Membre privilégié.
2. Le Président du Comité du budget et des finances (France).
3. Le Président du Comité des Membres affiliés.
4. Le représentant de l'Alliance internationale de tourisme, Membre affilié, à titre d'observateur.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.